



# Conseil Municipal

## Séance du 6 mai 1936

Le six mai mil neuf cent trente six à dix neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par M<sup>r</sup> le Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M<sup>r</sup> Taugeron, Maire.

Étaient présents : M<sup>rs</sup> Marchais, Taugeron, Guerin, Turpin, Vignais, Borin, Marcheteau, Fabrice Lefort, Barreau, Jeuneau, Landreau, Gendronneau, Gouttière, Chauvelon, Peignon, Giraud, Boutin, Massin, Charriat, Elouet, Olive et Charlot, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : M<sup>rs</sup> Garmailliet, Herouet, Gendronneau, et Hamnot.

M<sup>r</sup> Guerin est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture est adopté sans observations.

### Doublement de la Route Nationale n° 23

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et pris connaissance des dispositions du projet dont il s'agit,

envoyé l'exemplaire  
le 9.1.1937

Considérant que l'Etat prendrait à sa charge : a) les travaux de terrassement et de construction des chaussées, ainsi que la moitié des dépenses d'établissement des caniveaux et bordures de trottoirs; b) la moitié, dans la limite d'un maximum de 3 250 000 frs des dépenses réelles d'acquisitions et expropriations des terrains et immeubles, y compris la démolition des bâtiments, étant entendu qu'il devra en échange, recevoir les terrains libérés de toutes charges, et que le surplus des dépenses en question devra être pris en charge par les collectivités locales.

Donne son adhésion à la réalisation du projet, et décide :

1° de participer dans la proportion de 2,30% aux dépenses laissées à la charge des collectivités locales pour les acquisitions et expropriations des terrains et immeubles, y compris la démolition des bâtiments;

2° de prendre à sa charge :

a) la moitié des dépenses réelles d'établissement des caniveaux en bordure de trottoirs - b) la totalité des travaux d'édilité (comprenant l'aménagement de l'axe des trottoirs), ceux-ci devant être exécutés suivant un programme à établir par la municipalité et au fur et à mesure de ses disponibilités.

La participation de la Commune de Rezé est ainsi évaluée d'après les estimations du projet à :

75 000<sup>+</sup> pour les acquisitions et expropriations des terrains et immeubles, y compris la démolition des bâtiments;

52 500<sup>+</sup> pour la construction des caniveaux et des bordures de trottoirs,

400 000<sup>+</sup> pour les travaux d'édilité

Le Conseil municipal déciderait que la largeur des deux voies partant du rond point projeté soit portée pour les chaussées de 9 m à 12 mètres immédiatement, à condition que cette modification n'apporte aucun retard à la mise à exécution du projet.

M. le Maire indique qu'un projet d'égoût collecteur pourra être étudié lors de la réalisation du projet, pour conduire à la Seine les eaux des nouvelles voies à créer.

### Électrification des écarts.

La Commission des Travaux publics a arrêté le projet à réaliser pour la 1<sup>re</sup> tranche d'électrification; mais la S<sup>te</sup> Comtaise d'Électricité vient seulement de faire connaître ses propositions.

Seront électrifiées dans cette tranche les rues Julien Douillard, Mazureau, Fiolin, Boujeau, Le moulin de Braud, la Brosse la Belinière et le Bas-Laudreau, la rue de Mont-de-Rezé. En ce qui concerne cette dernière rue, le projet soumis par la S<sup>te</sup> Comtaise sera revu et il en résultera une sérieuse économie.

Le projet concernant la Haute-Morinière et la maison Padiéan aux Chapelles sera examiné par la Commission des Travaux publics.

### Caserne de gendarmerie

M. le Maire met le Conseil au courant des différents

entretiens qu'il a eus avec le Commandant de Gendarmerie pour la construction d'une Caserne de Gendarmerie dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime que le paiement immédiat de la construction d'une caserne dépasse les possibilités budgétaires de la Commune.

Seule peut être retenue la cession aux meilleures conditions et après l'adoption définitive du projet de route, d'une parcelle de terrain au Champ de foire de Port-Poussé. Le Conseil estime que le département pourrait reprendre le projet sur cette base.

### Tarifs des tramways.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de la C<sup>ie</sup> des Tramways de Chartes exposant que le déficit de la ligne des Trois Moulins s'élève pour l'année 1935 à 28 492<sup>fr</sup>35. La C<sup>ie</sup> supporte 10% de ce déficit. Le reste doit être supporté : 1<sup>o</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> au 25 janvier 1935 par le Département et la Commune ; 2<sup>o</sup> du 25 janvier au 31 décembre 1935, par la Commune seule. En définitive la Commune de Rezi devra rembourser au Département 1430<sup>fr</sup>55 + 18 897<sup>fr</sup>62 soit 20 328<sup>fr</sup>17.

M<sup>r</sup> le Maire expose les propositions de tarifs établies par la C<sup>ie</sup> des Tramways pour tenter de supprimer le déficit. Le système de perception proposé étendant à la ligne des Trois Moulins le bénéfice de l'usage des carnets de tickets qui est en vigueur sur les lignes urbaines. Il en résulterait une diminution des tarifs actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

1<sup>o</sup> que la diminution du tarif en vigueur n'augmenterait pas le nombre des voyageurs et ne pourrait qu'accroître le déficit.

2<sup>o</sup> qu'une vérification réelle des résultats qui lui sont soumis est impossible ;

En conséquence une commission étudiera les moyens propres à supprimer le déficit et envisagera au besoin la résiliation du contrat passé entre la Commune et la Compagnie des Tramways.

### École de Crentemoult.

M<sup>r</sup> le Maire donne la parole à M. Marchais, premier adjoint. M. Marchais donne lecture de la promesse de vente de l'immeuble Gourand, destinée à l'école projetée. M. le Maire

transmis le 10-6-36

le 10-6-36

Le ~~seigneur~~ demandeur au Conseil de lui laisser toute latitude pour le payement de l'immeuble et son aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M<sup>r</sup> le Maire à pécunier sur l'emprunt et les fonds disponibles l'ensemble des dépenses prévues.

L'aménagement devra être terminé par le 1<sup>er</sup> octobre 1936.

### Produits des cimetières

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil que pour la bonne organisation des recouvrement des produits des cimetières, il y a lieu de faire assurer ce recouvrement par les concierges fossoyeurs et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 1936.

Les concierges seront, à cet effet munis par le Receveur Municipal, de carnets à souche dûment paraphés par lui. Ils seront tenus de verser mensuellement le montant des sommes ainsi encaissées à la Caisse du Receveur Municipal et leurs versements seront accompagnés d'état nominatifs qui serviront de titres de recettes.

Les indemnités revenant aux fossoyeurs ou autres agents municipaux seront également mandatées mensuellement suivant le tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce nouveau mode de perception et demande à M<sup>r</sup> le Préfet de bien vouloir l'autoriser à inscrire au budget additionnel de 1936 un crédit de 5000<sup>+</sup> pour les indemnités à payer aux fossoyeurs.

Le Conseil décide, en outre, d'accorder une indemnité supplémentaire de 5<sup>+</sup> par fosse commune au fossoyeur du cimetière S<sup>t</sup> Paul, en raison du travail exceptionnel causé par la nature du sol de ce cimetière.

### Ligne de Nantes à Legé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre éventuelle qui lui est faite des terrains provenant du réclassement de la voie ferrée, entre la gare de Port Rousseau et le Chêne-Creux, pour aménager un chemin, si le besoin en faisait sentir.

Projet de monument à la Reine Astrid de Belgique.

Le Conseil municipal, considérant que le monument projeté à la mémoire de la Reine Astrid doit être érigé sur le territoire français, qu'une partie des souscriptions doit être employée à la construction d'un hôpital pour enfants à Bruxelles,

décide à l'unanimité d'accorder au Comité du monument français à la Reine Astrid une subvention de Cent francs.

Subvention à la Fête du Muguet

Sur la proposition de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer au Comité de la Fête du Muguet une subvention de 300 francs.

Modifications au service postal.

Le Conseil municipal, considérant qu'il n'en résulte pour la Commune aucune charge nouvelle décide de donner avis favorable aux propositions de modification des horaires de distribution proposées par le service postal.

Service d'Incendie - Projet de contrat avec la Ville de Mantes.

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de contrat avec la Ville de Mantes pour le rattachement de la Commune au service d'Incendie de la Ville. Les conditions de ce contrat sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Versement par la Commune d'un abonnement annuel de 1500<sup>f</sup>

2<sup>o</sup> Paiement, à chaque intervention des Sapeurs Pompiers de Mantes, d'une indemnité de sortie de 100<sup>f</sup> par sapeur employé.

3<sup>o</sup> Engagement pris par la Commune : a) de pourvoir au ravitaillement du matériel de secours en huile, essence, etc. pendant l'aspiration des pompes;

b) de garantir la ville contre tous recours que pourraient exercer contre elle, soit des tiers, du chef d'accidents ou de dégâts, soit des compagnies d'assurances assurant ces derniers contre les accidents ou les dégâts pouvant leur survenir

c) de la garantir en outre, contre les conséquences de toute nature pouvant résulter pour les Sapeurs-Pompiers de maladies,

infirmities et accidents contractés ou survenus au cours du service;

d) d'assurer, le cas échéant, à ses frais, la subsistance du personnel du corps mis à sa disposition et ces conditions la Commune de Fleze pourra obtenir des secours sur simple appel téléphonique, sans qu'il soit nécessaire que l'appel émane du Maire ou de l'Officier commandant les sapeurs-pompiers, l'envoi des secours étant limité au cas de sauvetage de personnes, incendies en général à l'exception des fums de cheminées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter les conditions du contrat, sauf celle qui prévoit la garantie par la Commune des conséquences des maladies contractées au cours d'un service. Cette modification sera proposée à la Ville de Nantes

#### Orientation professionnelle - subvention

Le Conseil municipal décide de maintenir en 1936, la subvention de Cinq cents francs accordée au service d'orientation professionnelle de la Ville de Nantes.

#### Projet de construction de l'Hôtel des Postes.

M. le Maire met le Conseil au courant des pourparlers en cours avec la direction régionale des Postes pour la construction d'un Hôtel des Postes. M. le Maire a dégagé la responsabilité de la Commune dans le retard apporté à la solution de cette question. L'adoption du projet de la nouvelle parcelle à travers le Champ de foire permettra d'adopter une solution définitive.

#### Lotissement Parvy.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet de lotissement de terrains situés rue Chupiet et appartenant aux héritiers Parvy.

La Commission des Travaux Publics, qui a examiné le dossier n'a formulé aucune observation.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet présenté.

Adopté le  
16-9-36

3 ex  
11-5-37

### Taxe sur le colportage des sardines.

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil Municipal le récomité de réorganiser le système de perception de la taxe de colportage sur la vente des sardines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit le droit de colportage sur les sardines :

Vente en gros : Taxe proportionnelle au prix de vente.  
 Jusqu'à 10 francs le panier : 0<sup>+</sup> 25 par panier  
 de 11<sup>+</sup> à 20 francs le panier 0<sup>+</sup> 50 par panier  
 à partir de 21<sup>+</sup> le panier et au dessus, 0<sup>+</sup> 75 par panier

Le vendeur en gros aura toute facilité pour traiter à forfait.

Vente au panier : avec paniers, 8 francs par mois  
 avec boîture 12 francs par mois

Sur la vente au panier, la perception est faite par vendeur.

### Construction de la rue Lechat. Chemin rural n° 9

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des lettres d'offres publiées pour l'acquisition de terrains nécessaires à la construction de la rue Lechat. Ces offres sont indiquées ci-dessous

N <sup>o</sup> d'ordre	Propriétaires	Domiciles	Nature du terrain	Contenance en ares	Prix de la parcelle	Indemnité au propriétaire	Cession	
							gratuite	onéreuse
1	Lernari	me Laf. Corhumez	labour	0.04	40	40		40
2	Labois Francis	<sup>Mantes</sup> La Blanche	jardin	0.16	160	160		160
3	Ventrone Louis	La Pierre Pointue	d <sup>o</sup>	0.08	80	80		80
4	Péand	3me Ernest Legouve	friche	0.04	40	40		40
5	Bouyer Jules	<sup>Mantes</sup> La Pierre Pointue	jardin	0.15	150	190		150
7	d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	vigne	0.04	40			40
6	Guilband frères	Chêne Ocre	jardin	0.12	120	120		120
8	Lebeaupin	L'Anfèrre	labour	0.04	40	40	40	
9	Grégoire Henri	Busse-Laude	d <sup>o</sup>	0.04	40	40	40	
				0.71		710	80	630

Il y aurait lieu d'acquiescer 71 mètres carrés dotés de 63 mètres carrés à titre onéreux pour la somme de 630 francs



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à M<sup>r</sup> le Préfet, l'autorisation d'acquiescer les terrains dont il s'agit, avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera payée sur le crédit prévu à cet effet.

Remplacement d'un délégué à la Commission de chômage

Par suite du décès de M<sup>r</sup> Gargon, il y a lieu de pourvoir à la désignation d'un délégué personnel à la Commission de chômage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à l'approbation de M<sup>r</sup> le Préfet, la désignation de M<sup>r</sup> Babrii Auguste, menuisier, demeurant à la Frainière.

Elections à la Chambre des métiers - Remplacement d'un délégué.

Par suite du décès de M<sup>r</sup> Gargon, il y a lieu de pourvoir à la désignation d'un délégué à l'établissement de la liste électorale de la Chambre des métiers:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à l'approbation de M<sup>r</sup> le Préfet, la désignation de M<sup>r</sup> Babrii Auguste, menuisier, demeurant à la Frainière.

Demande de subvention de la Croix-Rouge française.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par la Croix-Rouge française.

Maintien de l'allocation familiale au Cantonnier Grand.

2

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'allocation familiale au cantonnier Grand, pour sa fille Reine qui a eu treize ans le 22 décembre 1985 et qui continue à fréquenter l'école publique.

Cession de terrains par voie d'alignement.

D'après un arrêté d'alignement délibéré le 13 février 1986 à M<sup>r</sup> Cassard, jardinier à la Chaussée, celui-ci doit

transmis  
de 18.9.86

acquérir une parcelle de terrain située en bordure du Chemin de Grande Communication n° 58, contenant  $35\text{ m}^2$  et estimée 140 francs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande l'autorisation d'aliéner la parcelle en question pour le prix de 140<sup>fr</sup>.

Assurance contre les accidents du travail; répartition de bénéfices.

M<sup>r</sup> le Maire indique au Conseil que la Mutualité générale lui a fait connaître qu'elle était prête à verser dans la caisse de la Commune une première remise sur le contrat d'assurance relatif aux accidents du travail. Il demande en conséquence à l'Assemblée de vouloir bien prendre la délibération suivante:

Le Conseil, vu l'exposé du Maire, et heureux de profiter des avantages consentis par la Mutualité générale à ses anciens assurés,

autorise le Maire à encaisser pour le compte de la Commune une somme de 1915<sup>fr</sup> 35 représentant sa remise, pendant la période de 5 années du contrat des accidents de travail souscrit en 1926 n° 82686 / 57.131.

Projet de lotissement Renard au Chêne-Gala.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de lotissement du Chêne Gala déposé par M<sup>r</sup> Chédorze, expert géomètre, pour M<sup>r</sup> Renard. Le terrain à lotir est situé en bordure de la rue de la Volière et de la route de la Morinière.

Acquisitions de terrain à la Croix Médard.

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil municipal des lettres d'offres établies pour l'acquisition de terrains destinés à maintenir le passage du Bourg à la Croix-Médard. Ces offres sont indiquées ci-dessous

\*  
3 exempl.  
le 9-12-36

n° des parcelles	Propriétaires	Surface à acquérir	Prix en mètres carrés	Valeur	Observations
1	M <sup>r</sup> Richard	47 <sup>m<sup>2</sup></sup>	10 <sup>fr</sup>	470	
2	Delles Sampin	37 <sup>m<sup>2</sup></sup>	5.40	199.80	
		<u>84<sup>m<sup>2</sup></sup></u>		<u>669.80</u>	

Il y aurait donc lieu d'acquiescer. Il me de terrain pour la somme de 669<sup>fr</sup> 80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à M<sup>r</sup> le Préfet l'autorisation d'acquiescer les terrains dont il s'agit, avec dispense de purge des hypothèques. La dépense sera prélevée sur le crédit prévu à cet effet.

Marché de fournitures pour l'entretien des chemins ruraux n<sup>o</sup> 3 à 13.

M<sup>r</sup> le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport de M<sup>r</sup> l'Ingénieur en Service Vicinal et le devis relatif à la fourniture des matériaux pour l'entretien des chemins ruraux numéros n<sup>o</sup> 3 à 13 pendant les années 1936 à 1940.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé et demande la mise en adjudication du marché de fournitures.

#### Demandes d'assistance.

M<sup>r</sup> le Maire dépose sur le bureau les différentes demandes d'assistance et la séance publique est suspendue.

#### Assistances aux vieillards.

##### Opération de secours Rezi :

1. Gourlain Marie, rue du Prêt Baron, 70 ans, proposée pour 70<sup>fr</sup>;
2. Péante Jeanne, V<sup>o</sup> Picart, 73 ans à la Basse Lande, non proposée;
3. Barrière Martin, rue Sidi Carnot 11 71 ans, proposé pour 70<sup>fr</sup>;
4. Durand Pierre, 79 ans, rue de la Gare, proposé pour 50<sup>fr</sup>;
5. Chauvelon Josephine, femme Durand, 74 ans, rue de la Gare, proposée pour 50 francs.
6. Visameau Anne Marie à la Haute-Grè, 76 ans, proposée pour 30 francs.
7. Trenchet Jeanne, V<sup>o</sup> Lhommelet à la Bourdicière, 62 ans, proposé pour 40<sup>fr</sup>.
8. Coulland Jean B<sup>te</sup> au Chêne Creux, 63 ans

- proposé pour 40<sup>f</sup>;
- 9 - V<sup>ie</sup> Morin, née Brossard Lucie, 61 ans  
à Crémont, ajournée, renseignements insuffisants
- 10 - Rays Pierre à la Blodière 55 ans, proposé  
pour 70<sup>f</sup>.
- 11 - L'aine Philippe, 59 ans, rue Julien Souillard  
proposé pour 40<sup>f</sup>.
- 12 - Augizeau Octave, épouse L'aine, 60 ans, rue  
Julien Souillard, proposé pour 40<sup>f</sup>;
- 13 - Mouney Jean 71 ans à la Chaussée, proposé  
pour 30 francs.
- 14 - Aubri Henri, à la Blanche, 73 ans,  
ajournée pour enquête sur le fils;
- 15 - Durandet Louis, rue Félix-Faure 18, 56 ans  
proposé pour 40<sup>f</sup>;
- 16 - Boquel Olivier au Petit-Clos, 57 ans, non  
proposé;
- 17 - Visouneau Aristide, 68 ans, à l'Orche d'acier  
proposé pour 40<sup>f</sup>;
- 18 - Chevart Pierre à Crémont, 71 ans, non  
proposé;
- 19 - Delaive Marie, V<sup>ie</sup> Perrocheau, 63 ans à  
la Basse Lande, proposée pour 70<sup>f</sup>;
- 20 - Merceron Jean B<sup>te</sup>, rue de la Gare, 69 ans,  
ajournée pour complément d'enquête;
- 21 - Huchet Léontine, épouse Merceron, 66 ans,  
rue de la Gare, ajournée pour complément d'enquête;
- 22 - Morvan Ludovic, la Basse Lande, 57 ans,  
proposé pour 40<sup>f</sup>;
- 23 - Garreau Noël, Champ de Foire, 65 ans, proposé  
pour 55<sup>f</sup>;
- 24 - Le Garreau, née Renaudieau Josephine, 56  
ans, proposé pour 55<sup>f</sup>;

Demandes d'augmentation -

- 1 - Cerrion, V<sup>ie</sup> Cheminée, au Châtelier,  
proposé pour 3<sup>f</sup>;
- 2 - Lebeaupin Edette, au Châtelier, pour 10<sup>f</sup>;
- 3 - Tahi Marie, veuve Lemark, 39 ans, à la  
G<sup>d</sup> Gare, proposé pour 30<sup>f</sup>.

## Domicile de secours hors-commune

1. Daniel Jeanne, veuve Delanoe, rue Mazureau, 72 ans, vois favorable;
2. Fernand Marie, rue Aristide Briand no 32, 41 ans, proposée;
3. Giteau Philonée; veuve Metruicau, 68 ans, à la Branche Chisaut, non proposée.
4. Jaouen Aristide, à Morthouse, 53 ans, proposé;
5. Boncherd Victor, rue Félix-Faure 55 ans, proposé.

## Assistance aux femmes en couches

## Domicile de secours à Reze.

1. Bussanit, née Rimouzin Suzanne, à la Carrec, proposée;
2. Gavand née Perlechant Juliette, rue Cluysick proposée;
3. Valency, née Fournier Marie, à Morthouse, proposée;
4. Ertaud, née Guilloux Madeleine, aux Chapelles, proposée;
5. Deranger, née Brichet Marie, à la Morinière, proposée;
6. Blandin, née Legris Louise, rue Aristide Briand, 69, proposée;
7. Mairou, née Batard Simone, 26 rue de la Sèvre, proposée;
8. Pasquier née Perrin Cécilia, rue Cluys, proposée;
9. Brochart, née Donillard Henriette, à la Blorrière, proposée;
10. Lebeton, née Clivant Blanche, rue Félix Faure 28, non proposée: salaire 906<sup>fr</sup> par mois;
11. Tessier née Rivallin Colombe, à la Basse Lande, proposée;
12. Cortais, née Guillet Alexandrine, à la Petite-Lande, proposée;
13. Buet, née Guinaud Suzanne, rue Louis Mead



# Élections du 5 mai 1935.

## Conseil Municipal.

- |       |    |             |                      |         |   |
|-------|----|-------------|----------------------|---------|---|
| M. M. | 1  | Gar         | Marillet             | Gabriel |   |
|       | 2  | Marchais    | Julien               |         |   |
|       | 3  | Taugeron    | Léon                 |         |   |
|       | 4  | Guerin      | Jean                 |         |   |
|       | 5  | Hervouet    | Engène               |         | 4 |
|       | 6  | Eurpin      | Joseph               |         |   |
|       | 7  | Vignais     | Jean                 |         |   |
|       | 8  | Jouin       | Emile                |         |   |
|       | 9  | Marcheteau  | Auguste              |         |   |
|       | 10 | Fabrice     | Marcel               |         | 8 |
|       | 11 | Ordrouneau  | Philippe             |         |   |
|       | 12 | Lefort      | Paul                 |         |   |
|       | 13 | Barreau     | Léon                 |         |   |
|       | 14 | Jauneau     | Jean B <sup>te</sup> |         |   |
|       | 15 | Sandrian    | Fernand              |         |   |
|       | 16 | Gendrouneau | François             |         |   |
|       | 17 | Gouttièrè   | Emile                |         | 1 |
|       | 18 | Chauvelon   | Félix                |         |   |
|       | 19 | Hauumont    | Gustave              |         |   |
|       | 20 | Beignon     | Louis                |         |   |
|       | 21 | Griand      | Jean                 |         | 5 |
|       | 22 | Boutin      | Arthur               |         |   |
|       | 23 | Massieux    | Félix                |         | 6 |
|       | 24 | Charrian    | Engène               |         |   |
|       | 25 | Clouet      | Auguste              |         | 7 |
|       | 26 | Ollivè      | Clément              |         |   |
|       | 27 | Charlot     | Ruei                 |         | 2 |